



# MAIRIE DE GALLUIS

---

A Galluis, le 4 mars 2013

Tribunal de Grande Instance  
Mr le Procureur de la République  
Mr Vincent LESCLOUS  
3 avenue de l'Europe  
78011 Versailles

Courrier en R.A.R N° 1A08139215449

Objet : Dossier LMPT Galluis

Monsieur le Procureur,

En date du 26 novembre 2011 j'ai porté plainte contre l'entreprise LMPT rue du Petit Clos 78490 Galluis.

En effet celui-ci à implanté une plateforme de stockage en toute illégalité sur une surface de 19730m<sup>2</sup> pour les raisons suivantes.

Il n'a pas tenu compte des documents d'urbanisme en cours d'élaboration tels que :

- la révision du parc naturel de la haute Vallée de Chevreuse
- la révision de notre POS en PLU

Vous trouverez ci-joint une synthèse globale du déroulement de ces deux révisions.

Malgré ma plainte, mes différents courriers et procès verbaux depuis juillet 2011 et le dernier en date du 8 novembre 2012 ainsi qu'un arrêté interruptif de la plateforme de stockage du 8 novembre 2012 (dossier en votre possession) aucune action n'a été menée auprès de cette société.

Mr Esteves Paulino a saisi le tribunal administratif contre la commune le 4 août 2012 pour rejet d'un dépôt de permis de construire, et le 13 décembre 2012 pour l'arrêté interruptif d'une plateforme de stockage, dans son mémoire il mentionne, je cite :

*« Le procureur, saisi d'une plainte, n'a pas poursuivi dans le délai de trois mois, ce qui équivaut à un rejet. Une telle situation avec classement l'affaire sans suite a été considérée comme constituant une atteinte manifestement illégale au droit de propriété ».*

Cette situation ne peut rester en l'état, de plus en plus de riverains, d'associations, se plaignent des nuisances créées par cette plateforme qui n'a pas lieu d'être étant implantée dans une zone naturelle, avec le ru du Lieutel qui borde le terrain.

**Rappel des faits :**

**Mr Esteves Paulino, Directeur de**

**+cette entreprise, a fait l'acquisition d'un terrain situé sur notre commune en date du 27 avril 2011, d'une superficie de 19730 m2, ou il a implanté une activité illicitement.**

**En effet celui-ci n'était pas sans savoir qu'il achetait un terrain classé en zone naturelle par le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse (enquête publique en date du 3 au 7 juin 2010), et qu'en parallèle nous étions en révision de notre POS en PLU (approuvé le 12 décembre 2011 en cohérence évidemment avec le PNR).**

**J'ai rencontré personnellement Mr Esteves Paulino avant qu'il n'achète le terrain pour lui rappeler qu'il prenait un risque concernant cette acquisition étant en zone naturelle au Parc, et que la commune était en révision de son POS en PLU et qu'elle devait se mettre en cohérence avec celui-ci.**

**Malgré tout il a fait l'acquisition de cette parcelle en connaissance de cause. Il y a installé une plateforme de stockage, et réalise du concassage.**

**Cela engendre pour les riverains proches un bruit incessant, en plus de la RN 12, des va-et-vient de sorties de camions avec des roues boueuses sur la RD 156, qui rendent la piste cyclable impraticable et dangereuse, le trottoir impraticable pour les piétons, et la route glissante pour les automobilistes.**

**Au vu de tous ces éléments, je vous demande expressément de prendre une décision sur cette affaire.**

**Restant à votre disposition, je vous prie d'accepter, Monsieur le Procureur, mes respectueuses salutations.**

Le Maire



**Copie : Mr le Sous-préfet**

**Mr le Président du Parc naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.**

**La gendarmerie de la Queue les Yvelines**

**PJ : synthèse de la révision du PNR et du POS en PLU, Photos, dossier Enquête publique du PNR, courrier DRT**

## Récapitulatif du zonage de Galluis

### SYNDICAT MIXTE PAYS DE HOUDAN-MONTFORT :

Le 18 mars 1993 création du Syndicat Mixte Houdan Montfort, approuvé le 20 décembre 1999.

**Parcelle 68 Rte du Petit Clos RD 156 en zone agricole par le syndicat**

Pas de modification du POS pour mise en conformité zone NA UL

Durée de vie d'un syndicat 10 ans devenu caduque le 20 décembre 2009.

Délibération du Comité syndical pour dissolution de celui-ci le 17 avril 2012

### PARC NATUREL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE :

Mise en révision du PNR le 27 juin 2007.

Enquête publique du 3 mai au 7 juin 2010

Information dans les Nouvelles de Rambouillet le 14 avril 2010 et le 5 mai 2010, le républicain le jeudi 15 avril 2010, et le 6 mai 2010, le Parisien (Dept 78 et 91) le samedi 17 avril 2010 et le 7 mai 2010.

Réunion publique le samedi 5 juin 2010 à Montfort l'Amaury.

Affichage en Mairie du 3 mai 2010 au 7 juin 2010 à disposition registre d'enquête publique avec cartographie et périmètre de la charte. Pas de remarque sur le registre, et lors de l'enquête publique à Montfort L'Amaury.

Délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2010 adhésion de la commune au Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse

**Parcelle 68 Rte du petit clos RD 156 en zone naturelle**

### **REVISION DU POS EN PLU :**

Délibération en date du 28 novembre 2007 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols

Délibération en date du 24 septembre 2008 complément de la délibération du 28 novembre 2007

Choix du cabinet pour la révision du PLU délibération du 10 décembre 2008

Débat sur le PADD délibération du 25 février 2010

Délibération du 20 décembre 2010 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme

Approbation du PLU le 12 décembre 2011.

### **INFORMATION AUX GALLUSIENS :**

Réunion de concertation sur le PLU le 26 mars 2010

Réunion publique le 28 juin 2010 (recensement du patrimoine bâtis et paysagers, mise en place d'un réseau de liaisons douces).

Bulletin municipal dossier spécial PLU de novembre 2010

Arrêté prescrivant l'Enquête publique du 24 mars 2011

Information par courrier le 24 mars 2011 à tous les Gallusiens Enquête publique.

Enquête publique du 2 mai au 4 juin 2011.

### **PARUTION DANS LES JOURNAUX :**

Révision du POS en PLU le parisien le 29 décembre 2007

Consultation candidature le parisien le 7 juin 2008 le moniteur le 13 juin 2008

Arrêté du PLU les nouvelles le 29 décembre 2010

Enquête publique journal de Rambouillet, le Parisien le 6 avril 2011 4 mai 2011

Approbation du PLU le parisien le 16 décembre 2011, les nouvelles de Rambouillet le 21 décembre 2011.

**ACHAT DU TERRAIN STE LMPT Mr Esteves Paulino le 27 avril 2011**

Procédure contre Mr Estèves Paulino :

Procès verbal de constat en date du 9 juillet 2011 : Rehaussement de terre sans déclaration préalable.

Dépôt d'une déclaration préalable n° 07826211G0027 pour régularisation en date du 22 juillet 2011 par Mr Esteves Paulino.

Opposition de la commune (arrêté du 18 août 2011).

Procès verbal en date du 22 septembre 2011 pour non respect du refus de la déclaration préalable du 22 juillet 2011.

Dépôt d'un permis de construire sous le n° 07826211E002 en date du 29 juillet 2011

Demande de pièces complémentaires concernant le PC 07826211E002 en date du 22 août 2011

Rappel des pièces manquantes au dossier de PC en date du 10 octobre 2011

Courrier le 20 décembre 2011 rejet tacite du PC pièces complémentaires reçu le 2 décembre 2011

Courrier + Procès-verbal en RAR n° 1A06087516953 à Mr Esteves PAULINO en date du 23 septembre 2011.

Courrier du service des Affaires juridiques de Versailles à Mr Esteves Paulino en date du 4 octobre 2011 pour infraction à la législation sur l'urbanisme

Plainte à la Gendarmerie le 26 novembre 2011.

Le 19 janvier 2012 DICT de Mr Esteves Paulino élargissement d'un bateau sur le domaine public.  
Réponse négative faite le 21 janvier 2012 par la mairie.

Courrier du service des affaires juridiques de Versailles à la mairie en date du 6 février 2012 si mise en conformité avec la réglementation.

Réponse faite par la Mairie le 14 février 2012, pour confirmer le non respect de la réglementation par Mr Esteves Paulino.

Courrier de la DRT de Méré du chef de la subdivision Mr VER en date du 25 janvier 2012  
détériorations anormales sur la Départemental 156

Courrier en RAR n° 1A 06087516779 du 28 janvier 2012 édification d'une clôture sans déclaration préalable auprès de la mairie.

2 eme Procès verbal de constatons fait le 8 novembre 2012

Arrêté interruptif d'une plate-forme de stockage fait le 8 novembre 2012



# MAIRIE DE GALLUIS

---

A Galluis, le 19 février 2013

Direction des Routes et des Transports  
Service Territorial Centre et Sud  
Monsieur le Directeur  
15 route de Galluis  
78490 Méré

Courrier en R.A.R : N° 1A05970397990

Objet : Piste cyclable, RD 156

Monsieur le Directeur,

En date du 25 janvier 2012 votre prédécesseur Mr Ver a fait un courrier (dont vous trouverez ci-joint la copie) à la STE L.M.T.P.T suite à la dégradation de la piste cyclable et de la voirie de la RD 156 dû à l'activité de cette entreprise.

Je reviens vers vous car à ce jour aucun aménagement n'a été fait depuis ce courrier, et je vous informe qu'il y a un problème de sécurité pour toute personne en vélo et en voiture qui prenne cet axe. Chaussée glissante en temps de pluie, piste cyclable inutilisable par un cycliste à cause de la terre qui jonche cette piste. Nous sommes obligés de nous déporter sur la départementale.

La situation ne peut rester en l'état, et je tenais à vous en faire part.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Annie Gouffier